

**Réunion de 2013 sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE**  
**Déclaration canadienne à la séance de travail 3 :**  
**Tolérance et non-discrimination II (suite) :**  
**Le mardi 24 septembre 2013**

Madame la Modératrice,

Bien que nous ayons marqué des pas considérables en avant, nous devons tous nous efforcer de faire mieux – tant à l'échelle des États participants que des structures exécutives de l'OSCE – pour réduire les obstacles persistants à l'émancipation des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les aspects de notre travail axé sur la sécurité et la stabilité régionales. Nous nous réjouissons de l'accent qui est mis sur les femmes et les filles dans les travaux de l'OSCE sur le cycle des conflits, demandé par les ministres à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tenue à Vilnius en 2011. Nous voulons aussi encourager tous les États participants, dans le contexte de l'OSCE, à accorder une attention prioritaire à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le Canada a eu l'honneur de diriger les travaux liés à la résolution annuelle du Conseil des droits de l'homme visant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, et nous avons récemment terminé un cycle de trois ans axé sur les mesures de prévention, de protection et de recours.

Nous sommes résolus à accroître le rôle des femmes au chapitre de la paix et de la sécurité internationales. La participation active des femmes dans tous les processus de décision qui affecte leur communauté et leur pays, y compris les structures économique, politique et de sécurité, est une condition essentielle au développement et au maintien de la paix.

Les pratiques qui font du tort aux femmes et aux filles, y compris le mariage des enfants, le mariage en bas âge et le mariage forcé constituent des obstacles au développement et à la paix, tout comme le viol et les autres formes de violence sexuelle. Les droits fondamentaux des femmes et des filles doivent être respectés dans les situations de conflit, de processus de paix et de transition démocratique, et toutes les parties à un conflit armé doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international. Le Canada s'efforce de mettre fin à ces pratiques et à ces actes criminels là où ils existent. Le gouvernement du Canada dénonce également les pratiques culturelles barbares, y compris les « meurtres d'honneur », la mutilation sexuelle des femmes, les mariages forcés, la polygamie ou d'autres actes de violence fondée sur le sexe. Les personnes coupables de tels crimes sont sévèrement punies en vertu des lois pénales du Canada.

Le Canada apporte depuis longtemps son soutien à l'égard des droits et du bien-être des femmes et des filles dans les situations de conflit et de transition, entre autres par des mesures

visant à prévenir et à réprimer les actes de violence sexuelle en période de conflit. Inspirés par une déclaration très ferme des dirigeants du G8 au Sommet de Camp David en 2012 concernant le renforcement du rôle des femmes dans la paix et la sécurité internationales, les ministres des Affaires étrangères du G8 ont produit cette année la *Déclaration du G8 sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits*, qui a été adoptée par les dirigeants du G8 à Lough Erne.

Dans ce contexte, nous unissons aussi notre voix à celle de la délégation du Royaume-Uni et exprimons notre appui à la *Déclaration d'engagement à enrayer la violence sexuelle dans les conflits*. Une telle déclaration s'ajoute aux efforts continus de la communauté internationale pour mettre fin à la violence sexuelle contre les femmes et les filles.

Pour la séance plénière 3, nous recommandons ce qui suit :

- Que les États adoptent, appliquent ou modifient les lois nationales afin de mieux protéger les femmes et les filles victimes de violence sexuelle.
- Que les États condamnent publiquement la violence dirigée contre les femmes et les filles et qu'ils exercent un leadership clair et soutenu en vue de prévenir les actes de violence, y compris la violence sexuelle.